

Direction de l'éducation, Mairie de Bordeaux

Faut-il rééduquer ?

A moins de vivre dans une grotte, tout le monde sait que notre organisation syndicale accompagne depuis plusieurs mois des agents de la Direction de l'éducation.

La DRH commune permet d'échanger sur les dossiers sensibles tels que les plaintes sur le harcèlement, la discrimination, le mal-être...

La CGT accompagne dès le départ les collègues qui nous sollicitent. Nous sommes très inquiets, car le service éducation est particulièrement impacté par des plaintes.

Nous ne pouvons décemment laisser faire. Les dossiers en cours nous ont permis, entre autres, l'abandon de demande de sanction complètement farfelue au passage.

Nous avons saisi l'administration pour que soit annoncé ce résultat aux agents du service puisqu'il est de coutume de prévenir tout le monde lorsqu'un agent va être sanctionné ! Pas de retour, tant pis ! mais au moins, par ce tract, c'est fait !

Que dire du reste ? un contexte anxiogène règne, nous l'avons bien saisi. Même l'audit sur le P.E.D.T a servi pour beaucoup d'entre-vous à libérer la parole.

Un projet éducatif se fait avec l'adhésion de toutes et tous et non pas à la hussarde. Mais dans un tel contexte de peur, d'intimidations, comment mener à bien les projets de service ?

Nous ne pouvons plus accepter de ne plus être écoutés, de ne pas savoir vers qui se tourner, se confier. Les deux seules solutions aujourd'hui qui sont proposées au personnel qui ose se dresser devant l'injustice est de partir vers un autre service ou de « se mettre » en arrêt maladie !

C'est là que notre accompagnement prend toute sa dimension car ce qui se passe au travail relève du travail ! Vous subissez ? Il faut l'inscrire sur le registre santé et sécurité, faire une déclaration d'accident de service, courrier au déontologue, demander la protection fonctionnelle.

Des collègues ont franchi le pas et se sentent déjà un peu plus sécurisés.

Quand la défiance s'installe, c'est trop tard !

Ce sont donc ceux qui font subir qui doivent s'expliquer et non le contraire !

L'administration, la DRH commune (Bordeaux, Bordeaux Métropole, CCAS) sont au courant parfaitement de ce qui se passe. Mais un silence s'est installé malgré nos saisines qui présage, à notre sens, une incapacité à régler cette situation.

Cela ne nous empêche pas de continuer l'instruction des dossiers et d'accompagner les agents qui le demandent et faire admettre la reconnaissance pour les victimes.

Utiliser tous les outils en votre possession pour faire valoir vos droits. Rien ni personne ne doit vous empêcher de vous exprimer et de vous défendre.

Notre responsabilité à toutes et tous est de stopper tout ce qui est en train d'arriver. Notre responsabilité syndicale est de garantir le bien-être collectif et d'enrayer ce fléau.

**Seul-e-s, on n'y arrive pas, ensemble, nous faisons front !
Votre droit est de vous défendre et de vous exprimer ! utilisez-le !**

SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : cgt.cub@bordeaux-metropole.fr

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>

